



Guide des déchetteries

SIVOM des cantons du pays de Born

Bias - Biscarrosse Bourg - Biscarrosse Plage - Labouheyre - Liposthey
- Lüe - Mézos - Mimizan - Parentis en Born - Sainte Eulalie en Born -
Saint Paul en Born - Sanguinet - Ychoux

www.sivom-du-born.fr



> Edito

Vous souhaitez vous débarrasser de vieux objets cassés ou hors d'usage ? Vous faites un grand nettoyage et vous souhaitez jeter les déchets du jardin ?

Ayez le réflexe déchetterie !

Vous pourrez facilement accéder aux 13 déchetteries réparties sur le territoire du SIVOM des cantons du pays de Born. Toutes ces déchetteries sont accessibles aux particuliers et ce gratuitement.

Vous pourrez déposer dans des conteneurs ou des bennes spécifiques les déchets encombrants, les déchets dangereux (sous conditions) ou encore les déchets verts.

Le SIVOM des cantons du pays de Born vous propose ce guide de la déchetterie afin de vous présenter les différents déchets que vous pouvez apporter ainsi que la liste de toutes les déchetteries avec leurs adresses et les horaires d'ouverture.

En cas de question ou doute, n'hésitez pas à vous adresser aux agents du SIVOM.

> Sommaire

Edito	2
La déchetterie : qu'est ce que c'est ?	3
Les déchetteries du SIVOM	4
Les modalités d'accès	5
Le guide de bonne conduite	5
Les adresses des déchetteries	6
Les horaires des déchetteries	7
Les déchets acceptés et leur devenir	8
Les déchets refusés	9
Un point tri dans chaque déchetterie.....	10
Les autres possibilités	11

> La déchetterie : qu'est ce que c'est ?

Une déchetterie est un espace aménagé, clos, gardienné qui permet à chacun de venir y déposer à la fois les objets encombrants (vieux meubles, matelas, vieil électroménager) ainsi que les déchets polluants (piles, batteries, huiles de vidange) ou recyclables (verre, papier, métal...). Ces objets sont alors repris par des professionnels pour être recyclés ou détruits dans les conditions respectueuses de l'environnement.

Ce système apporte donc des solutions efficaces :

- La possibilité d'évacuer les déchets encombrants et spéciaux dans de bonnes conditions,
- Une limitation de la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire des communes du secteur,
- Une économie de matières premières en recyclant certains déchets tels que la ferraille, les huiles usagées, le carton...

Aussi, le SIVOM attire l'attention de ses usagers quant au tri adéquat des déchets. En effet, s'ils sont déposés dans la mauvaise benne, c'est toute la benne qui est déclassée et un surcoût pour son traitement.

C'est pour cela qu'il est important que vous respectiez les consignes de tri afin que vos déchets soient recyclés et valorisés.

De plus, un gardien vous accueille dans chaque déchetterie et vous conseille dans le tri de vos déchets. Chargé de surveiller la déchetterie, il veille aussi à son bon fonctionnement.



> Les déchetteries du SIVOM

Le SIVOM des cantons du pays de Born met à votre disposition 13 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire.



Déchetterie



Usine de valorisation énergétique

Les usagers particuliers doivent résider sur le territoire du SIVOM des cantons du pays de Born, sur l'une des communes suivantes :

- Aureilhan
- Bias
- Biscarrosse
- Escourse
- Gastes
- Labouheyre
- Liposthey
- Lüe
- Mézos
- Mimizan
- Parentis-en-Born
- Pontenx-les-Forges
- Saint-Paul-en-Born
- Sainte-Eulalie-en-Born
- Sanguinet
- Ychoux

> Les modalités d'accès

Accès pratique

Pour accéder aux déchetteries, des panneaux directionnels «Déchetterie» sont installés dans chaque commune pour vous guider.

Les particuliers

L'accès aux déchetteries est **GRATUIT** pour les particuliers résidant sur l'une des 16 communes que compte le territoire du SIVOM des cantons du pays de Born.

Les professionnels

Depuis le 12 septembre 2011, l'accès aux déchetteries est réglementé pour les professionnels. Afin de connaître les conditions et obtenir plus de renseignements, contactez les services techniques du SIVOM au 05.58.78.50.93.

> Le guide de bonne conduite

Les usagers doivent :

- ✓ Respecter les instructions du gardien de la déchetterie
- ✓ Déposer les déchets dans la benne adéquate (en cas de doute, demandez conseil au gardien)
- ✓ Laisser le quai propre après le déchargement
- ✓ Respecter les zones où l'accès est autorisé
- ✓ Respecter les règles de circulation sur le site et laisser la priorité aux engins et camions bennes

Il est strictement interdit aux usagers de :

- ✗ Descendre dans les bennes et d'y récupérer des objets
- ✗ Accéder à la déchetterie en dehors des jours et horaires d'ouverture ou laisser des objets ou débris devant le portail hors des heures d'ouverture

Il est également rappelé aux usagers que les enfants et les animaux restent sous leur propre responsabilité.

Le SIVOM des cantons du Pays de Born se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Toute personne ne respectant pas ces consignes ou le règlement intérieur des déchetteries, sera exclue du site et interdite d'accès aux déchetteries.

> Les adresses des déchetteries

- Déchetterie de **Bias**
Lalande de Bias (à côté de la Zone artisanale)
Tél. : 05.58.82.42.73
- Déchetterie de **Biscarrosse bourg**
« Trappe » (derrière la maison de retraite, après le cimetière)
Tél. : 05.58.78.82.64
- Déchetterie de **Biscarrosse plage**
7, boulevard d'Arcachon
Tél. : 05.58.78.36.81
- Déchetterie de **Labouheyre**
Rue Grande Lande (à côté des ateliers communaux)
Tél. : 05.58.07.17.60
- Déchetterie de **Liposthey**
Route de Commensacq
Tél. : 05.58.09.19.26
- Déchetterie de **Lüe**
Zone artisanale
Tél. : 05.58.07.06.52
- Déchetterie de **Mézos**
Zone artisanale
Tél. : 05.58.42.63.00
- Déchetterie de **Mimizan**
Avenue de Méric ou « Petit Jean »
Tél. : 05.58.09.45.39
- Déchetterie de **Parentis en Born**
« Le Barrac » (derrière les arènes, après les ateliers municipaux)
Tél. : 05.58.78.90.36
- Déchetterie de **Sainte Eulalie en Born**
« Piche »
Tél. : 05.58.09.77.55
- Déchetterie de **Saint Paul en Born**
Zone artisanale
Tél. : 05.58.04.80.21
- Déchetterie de **Sanguinet**
Zone artisanale - « Rond point de l'Aiguille » (Sortie de Sanguinet, direction Bordeaux)
Tél. : 05.58.78.67.85
- Déchetterie d'**Ychoux**
« Les Forges »
En venant de Parentis en Born, sur la D43, tourner à droite, avant l'entrée du village)
Tél. : 05.58.09.50.76



> Les horaires des déchetteries

Horaires d'ouverture des déchetteries annualisés (sauf Biscarrosse plage et Parentis en Born)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bias	8h00 - 12h30		8h00 - 12h30		8h00 - 12h30	14h00 - 18h00
Biscarrosse bourg	9h00 - 12h00 14h00-18h00	9h00 - 12h00 14h00-18h00	9h00 - 12h00 14h00-18h00	9h00 - 12h00 14h00-18h00	9h00 - 12h00 14h00-18h00	9h00 - 12h00 14h00-18h00
Biscarrosse plage	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00		9h30 - 12h00 14h00 - 18h00			9h30 - 12h00 14h00 - 18h00
Labouheyre	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00		9h30 - 12h00 14h00 - 18h00			9h30 - 12h00 14h00 - 18h00
Liposthey	13h30 - 18h00		13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	14h00 - 18h00
Lüe	8h00 - 12h30		8h00 - 12h30		8h00 - 12h00	8h00 - 12h30
Mézos	8h30 - 12h30 14h00 - 18h00		14h00 - 18h00			9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
Mimizan	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Parentis en Born	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Sainte Eulalie en Born	9h00 - 12h00		13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Saint Paul en Born	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Sanguinet	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00		9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Ychoux	9h00 - 12h00		13h30 - 18h00		13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00

Horaires d'ouverture des déchetteries de Biscarrosse plage et Parentis en Born en haute saison (du 15 juin au 14 septembre)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Biscarrosse plage	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00	9h30 - 12h00 14h00 - 18h00
Parentis en Born	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00



> Les déchets acceptés et leur devenir

Sur tous les sites



Bois
Valorisation énergétique



Cartons
Tous les cartons d'emballages pliés et propres
Valorisation matière



Métaux
Bidons non souillés, veilles machines de petit gabarit non électriques, ferraille diverse
Recyclage en aciérie



Déchets verts
Tonte, petit élagage, tailles, feuilles
Valorisation énergétique et compostage



Gravats
Déchets inertes et matériaux de démolition (terre, briques, parpaings, vitre, ...)
Enfouissement



Huiles de vidange
Huiles de vidange usagées des véhicules particuliers (pour les professionnels, s'adresser au récupérateur agréé)
Valorisation énergétique



Batteries
Démantèlement et récupération des métaux



Tout venant
Ensemble des déchets (non toxiques) pour lesquels aucune filière de recyclage n'existe : matelas, plastiques divers, déchets souillés, ...
Valorisation énergétique



Piles et accumulateurs usagés ●
Démantèlement et récupération des métaux



DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
Pour les personnes en automédication, demander en déchetterie les contenants nécessaires pour les trier. Pour les professionnels, contacter le service administratif du SIVOM (05.58.78.56.00)
Traitement spécifique



Consommables informatiques et téléphones portables ●
Cartouches d'encre, toners, mobiles
Valorisation matière

Sur certains sites



DMS (Déchets ménagers spéciaux)
Produits toxiques issus du jardinage, du bricolage et de l'entretien : pesticides, peintures, ...
A Biscarrosse bourg, Labouheyre, Mimizan et Parentis en Born
Traitement spécifique



DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) ●
Electroménager, radio-hifi, vidéo, informatique, TV, ...
A Biscarrosse bourg et Mimizan
Valorisation matière

● : Les déchets marqués du symbole ● peuvent être repris par votre professionnel.

Concernant les DEEE, les magasins qui les vendent ont obligation de reprendre les anciens. C'est pour assurer le traitement de fin de vie de ces appareils que l'éco-taxe a été créée.

> Les déchets refusés (liste non exhaustive)

- ✗ Déchets industriels
- ✗ Ordures ménagères
- ✗ Produits inflammables ou explosifs
- ✗ Fusées de détresse et fumigènes
- ✗ Déchets présentant des risques pour les personnes : bouteilles de gaz, amiante (éverite) ...
- ✗ Déchets radioactifs (s'adresser aux pompiers en composant le 18)
- ✗ Déchets putrescibles autres que les végétaux
- ✗ Pneumatiques
- ✗ Ciment
- ✗ Souches (s'adresser au gardien de la déchetterie)

En cas de doute ou pour obtenir plus de renseignements, contactez les services techniques du SIVOM au 05.58.78.50.93



> Un point tri dans chaque déchetterie

Toutes les déchetteries du SIVOM des cantons du pays de Born disposent d'un point tri afin de déposer les emballages ménagers à recycler.

Voici un rappel des consignes de tri sur notre territoire :

Colonne bleue : le papier

- Journaux
- Magazines
- Prospectus



Colonne jaune : les emballages

- Bouteilles et flacons plastiques
- Boîtes métalliques
- Briques alimentaires
- Cartonnettes



Colonne verte : le verre

- Bouteilles en verre (sans les bouchons de liège)
- Pots en verre (sans les couvercles)
- Bocaux en verre



> Les autres possibilités

Ne jetez pas ce qui peut être réutilisé ou réparé. En effet, de nombreux objets (vêtements ou appareils non cassés) peuvent resservir. Vous préserverez l'environnement tout en rendant service à d'autres personnes.

Réparez... plutôt que jeter

- Ayez le réflexe bricolage ou dépannage

Donnez... une seconde vie aux objets

- Faites un don aux associations caritatives
- Troquez ou donnez ce qui ne vous sert plus à des amis, des voisins

Vendez... pour vous débarrasser

- Kermesses, vide-greniers, dépôts-ventes, sites Internet ... autant de moyens de faire du tri de manière rentable

Compostez... pour réduire vos déchets

- Au lieu d'aller à la déchetterie, quantité de déchets verts (tout comme les déchets de cuisine) peuvent être compostés. Aussi, si vous possédez un jardin, vous pourrez utiliser cet engrais naturel et totalement gratuit.

Le SIVOM accompagne au quotidien les habitants qui souhaitent faire du compostage en mettant à leur disposition gratuitement des composteurs. Afin de vous en procurer un, contactez les services techniques du SIVOM au 05.58.78.50.93.



Partagez... empruntez

- Achetez en commun
- Partagez les objets d'utilisation occasionnelle comme les outils de jardinage mais aussi les livres, les CD, films, ...



> **TRIER**, c'est préserver !

SIVOM des cantons du pays de Born

Centre administratif - Place du 14 juillet - BP 33
40161 Parentis en Born Cedex

Services administratifs : 05.58.78.56.00
Services techniques : 05.58.78.50.93

www.sivom-du-born.fr

